

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 91 (1994)
Heft: 11-12

Artikel: Interpellation Ruckstuhl : encouragement de l'apiculture
Autor: Lehnher, B. / Cochard, J.-P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067776>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Conseil national

Interpellation Ruckstuhl – Encouragement de l'apiculture 17 juin 1994



Le conseiller national Hans Ruckstuhl.

européenne, acarioSES, viroSES), qui mettent l'apiculture en péril. C'est la raison pour laquelle la Confédération a inscrit dans la loi sur les épizooties le principe de la lutte, au niveau étatique, contre d'importantes maladies des abeilles. Toutefois, la dernière apparue de ces maladies, la varroase, n'a pas encore fait l'objet d'une recherche approfondie. Dès lors, il ne faut pas que les tâches de la Confédération qui sont inscrites dans l'ordonnance sur les épizooties soient négligées. Sous réserve d'un dédommagement, on devrait penser à déléguer aux cantons un plus grand nombre de tâches relevant du domaine vétérinaire apicole. Que pense le Conseil fédéral d'une nouvelle répartition des tâches ?

Deuxième problème: la collaboration internationale en matière de recherche. La Confédération ne doit pas la négliger. Les maladies des abeilles se développent dans les pays voisins de la même manière qu'en Suisse. L'échange de connaissances en matière de recherche pourrait éviter que le travail ne soit fait à double et susciter des synergies. Toutefois, la Section apicole de la Station fédérale de recherches de Liebefeld doit pouvoir continuer à accomplir son travail, faute de quoi la collaboration avec l'étranger serait compromise. A cet égard, nous aimerions rappeler au chef du Département fédéral de l'économie publique, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, la promesse qu'il a faite suite à l'interpellation de M^{me} Esther Bührer, membre du Conseil des Etats (session d'été, 6 juin 1990), où il s'engageait à soutenir l'apiculture dans sa lutte contre la varroase.

Troisième et dernier problème: l'encouragement de l'innovation dans le domaine de l'apiculture. Les abeilles jouent un rôle important dans la pollinisation (fruits, colza,

On est forcé de constater aujourd'hui que la varroase, épizootie des abeilles, continue de sévir dans les ruchers. Dès lors, il est urgent d'accroître la recherche sur la résistance à cette maladie et sur les résidus qu'elle peut laisser dans le miel, et ce d'autant plus que les moyens connus de lutte contre la varroase se révèlent peu à peu inefficaces.

Le Conseil fédéral est-il prêt à promouvoir la recherche dans ce domaine et à encourager l'apiculture ?

Développement

Vu le rôle joué par les abeilles dans la pollinisation, l'apiculture revêt une grande importance économique et écologique. Dès lors, il est essentiel de promouvoir la recherche et le conseil dans ce domaine, pour préserver cette activité. Cependant, l'apiculture est aujourd'hui sérieusement menacée. A cet égard, trois problèmes se dégagent.

Premier problème: les maladies. Régulièrement, les ruchers sont la proie d'épizooties (loque américaine, loque

production des semences), rôle qui s'apparente aux prestations écologiques fournies dans les domaines de la production végétale et de l'élevage. Or, cette contribution ne fait l'objet d'aucune indemnisation par la Confédération (contrairement à ce qui se passe à l'étranger). En effet, l'apiculture suisse ne peut bénéficier des mesures d'encouragement dont jouit l'agriculture, car sa production n'est pas liée au sol. Comme le marché du miel est devenu très concurrentiel (libéralisation), il serait important que la Confédération soutienne l'apiculture suisse au moyen de paiements directs pour prestations écologiques. Ces paiements permettraient à ce domaine d'activité de lutter à armes égales avec la concurrence étrangère. Au chapitre de l'encouragement de l'innovation, la France, par exemple, offre à de jeunes exploitations apicoles des aides de départ et des contributions de couverture des risques, alors que l'Italie assume les coûts salariaux (ce qui a pour effet également d'abaisser le prix du miel exporté vers la Suisse, notre pays étant un pays tiers pour l'UE).

Que pense le Conseil fédéral de l'encouragement de ce créneau qu'est l'apiculture ?

Quel est son avis sur les primes de pollinisation ?

Pense-t-il aussi que l'encouragement de l'apiculture peut apporter une contribution à l'écologie ?

Réponse du Conseil fédéral

La Section apicole de la Station fédérale de recherches laitières de Liebefeld-Berne (FAM) fait de la recherche dans le domaine de la varroase depuis plus de dix ans, en étroite collaboration avec des instituts à l'étranger. Elle informe les apiculteurs en organisant de nombreux cours et réunions et en publiant des articles sur la nature de la varroase et la lutte contre cette maladie dans la presse spécialisée.

La Confédération continuera également d'encourager le créneau «apiculture» par l'intermédiaire de la Section apicole. Elle octroie en outre des contributions (environ 160 000 francs en 1993) aux frais des cours d'apiculture, des conférences et de la vulgarisation. Cette dernière aborde aussi les problèmes environnementaux, par exemple celui de la diversité des espèces.

Dans le cadre de la réorganisation des sept Stations fédérales de recherches agronomiques, décidée par le Conseil fédéral le 1^{er} juillet 1992 (e.a. suppression de 100 postes permanents), il a cependant fallu analyser la Section apicole sous l'aspect des économies. On a notamment examiné dans quelle mesure son intégration à la Station fédérale de recherches en arboriculture, viticulture et horticulture de Wädenswil (FAW) pourrait susciter des synergies. Un groupe de travail composé de représentants de la FAM, de la FAW et de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) a été constitué à cet effet.

Suite au rapport présenté par le groupe de travail, on a renoncé au déplacement de la Section apicole à Wädenswil. Celle-ci devra toutefois supprimer deux des sept postes permanents. Il s'ensuivra forcément une certaine diminution de ses prestations. Lors d'une séance, le 27 avril 1994, la FAM a soumis aux milieux intéressés (associations apicoles, OVF, vétérinaires cantonaux) ses propositions relatives aux économies prévues. A cette occasion, un groupe de travail restreint a été formé et chargé de donner son avis sur les points forts à envisager en matière de recherche et de vulgarisation. Il aura également à étudier la possibilité de trouver une source financière tierce pour certaines prestations de la Section apicole. Son rapport est attendu pour le dernier trimestre de cette année.

En réponse à la question de l'interpellateur relative à l'indemnisation de la prestation que représente la pollinisation par les abeilles au moyen de paiements directs, nous rappelons qu'en vertu de l'article 31b de la loi sur l'agriculture, la Confédération soutient avec des contributions non liées à la production des prestations écologiques particulières fournies par les exploitations agricoles. En allouant, entre autres, des contributions pour les surfaces de compensation écologique, elle encourage la sauvegarde de la biodiversité, dont les apiculteurs tirent indirectement profit. Mais il n'est pas possible de faire bénéficier directement l'apiculture de paiements directs versés à titre de prestations écologiques particulières.

Commentaire

L'Office fédéral de l'agriculture doit supprimer 100 postes dans ses stations de recherche de Changins, Grangeneuve, Liebefeld, Reckenholz, Wädenswil et Tänikon. Deux postes dans la section abeille seront touchés. Ce qui représente 30% de ses places d'état. La section abeille est dépendante de la station de recherche sur l'économie laitière de Liebefeld (FAM). La FAM doit elle aussi supprimer des places d'état. Deux plus exactement, ce qui correspond à 2% de ses places d'état. Deux contre trente, c'est aussi à peu de chose près le rapport de force entre le lobby des apiculteurs et celui de l'union fromagère. On économise donc là où la résistance est moindre, une technique fort répandue en période de récession. C'est que l'on accorde plus d'attention à ceux qui têtent voracement leur milliard de la caisse fédérale — dixit le compte laitier — qu'à ceux qui pollinisent gratuitement fleurs des jardins et de la nature.

Considérant la complexité et l'utilité de l'apiculture, on en vient à se demander pourquoi un pays aussi riche que la Suisse ne s'offre qu'une équipe de recherche aussi restreinte. A trop économiser, on devient dépendant de l'étranger, et ce dans plusieurs domaines. Un tel régime d'austérité ne permettra plus de travaux phares tels ceux d'Anna Maurizio ou d'Hans Wille. Le rythme d'avance des travaux de la section abeille de Liebefeld dans le domaine de la gestion intégrée de la production ne pourra pas être maintenu.

Les subsides fédéraux (160 000 francs par année, auxquels s'ajoutent les subsides cantonaux pour 108 000 francs) pour la vulgarisation sont largement rentables pour l'économie en général. Les abeilles assurent par leur pollinisation un rendement en fruits et semences de dix à trente fois supérieur. Les apiculteurs utilisent annuellement près de 6 millions de kilos de sucre, ce qui réjouit douanes (recettes douanière 2 millions de francs) et agriculture. La valeur de la pollinisation dont profite cette dernière est par ailleurs estimée à 500 millions de francs par an. Vue sous cet angle, la réponse de la Confédération — pas de primes de pollinisation et suppression des postes d'état — semble venue d'un autre monde. Un monde où la vision de l'apiculture semble encore bien encombrée d'images passées. Voudrait-on nous faire jouer les bonnes poires ?

Il est tout aussi surprenant que l'on doive supprimer ces postes de travail pour réaliser les compressions budgétaires demandées, alors que l'on sait que la participation de la Suisse au programme de recherche de l'Union européenne (1995-1998) exigera quelque 200 millions par année (60 à 70% du budget annuel du Fonds national de la recherche scientifique). Si l'on en croit ces chiffres, il vaut mieux encourager la recherche des autres; tant pis pour la nôtre...

Le groupe de travail « Restructuration de la Section apicole » ne chôme pas, des contacts sont pris, des propositions sont préparées pour que notre Station apicole de Liebefeld ne soit pas réduite à une peau de chagrin mais puisse rester efficace et surtout une source d'enseignements et de conseils pratiques pour toute notre apiculture.

FSSA

B. Lehnher

J.-P. Cochard

Apiculteurs de la SAR :
lisez nos annonces